



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 décembre 2021
Français
Original : anglais
Anglais, français et espagnol
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2022

8-11 février 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Mozambique

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Mozambique est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 107 000 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 280 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2022 à décembre 2026.

* [E/ICEF/2022/1](#).



Fondements du programme

1. Le Mozambique est un pays à faible revenu dont le produit intérieur brut par habitant est inférieur à 600 dollars. Le pays continue d'être confronté à de fortes inégalités, se classant au 181^e rang de l'indice de développement humain 2020. Environ 62 % de la population vivait dans l'extrême pauvreté en 2014, avec un revenu inférieur à 1,90 dollar par jour. D'après les projections, ce chiffre serait passé à 66,6 % (1,4 million de personnes) en 2020, du fait de la pandémie de COVID-19.

2. Sur une population estimée à 26,9 millions d'habitants en 2021, plus de 15 millions sont des enfants (de 0 à 18 ans) et 2,4 millions sont des jeunes (de 19 à 24 ans)¹, soit, ensemble, 66 % de la population totale. Les enfants devraient être au nombre de 28 millions d'ici à 2050. Environ 10 millions d'enfants sont pauvres, et près de la moitié (46 %) souffrent de pauvreté multidimensionnelle. Les enfants des quatre provinces les plus défavorisées (Cabo Delgado, Nampula, Niassa et Zambézia) ont 45 fois plus de risques d'être pauvres que ceux de la province la plus riche (Maputo, en particulier la capitale du même nom).

3. Le Mozambique fait face à une triple crise : les changements climatiques, l'escalade du conflit armé et la pandémie de COVID-19. L'indice mondial des risques climatiques le classe au premier rang des pays les plus touchés par des catastrophes naturelles en 2019 et au cinquième rang sur la période 2000-2019, ce qui en fait l'un des pays d'Afrique les plus vulnérables aux changements climatiques². En 2019, le pays a connu des cyclones d'une gravité sans précédent qui ont touché près de 2,5 millions de personnes. Depuis 2017, le conflit dans la province de Cabo Delgado a déplacé plus de 850 000 personnes, dont 46 % seraient des enfants. Ne serait-ce qu'entre juin 2020 et mars 2021, le nombre de déplacés a été multiplié par quatre. Les services sociaux de base dans la province de Cabo Delgado ont été sérieusement perturbés et des rapports font état de graves violations des droits de l'homme et de l'enfant, notamment de meurtres, d'enlèvements, ainsi que de l'enrôlement et de l'utilisation d'enfants par des groupes armés.

4. La pandémie de COVID-19 a entraîné de profondes difficultés socio-économiques. L'économie s'est contractée de 3,1 % en 2020 et de 0,6 % de plus en 2021³. Les fermetures d'écoles et les perturbations d'autres services ont pesé sur le bien-être des enfants et affaibli encore des systèmes sociaux déjà fragiles. Les conséquences budgétaires de la crise ont limité la capacité du Gouvernement à investir de manière adéquate dans les secteurs sociaux.

5. Le Mozambique ne cesse de progresser quant à la réduction de la mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans, ainsi que des taux de VIH chez les enfants de 0 à 14 ans. Le taux de mortalité infantile a baissé, passant de 93,6 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2007 à 67,3 en 2017⁴. Le taux de mortalité des moins de 5 ans a baissé, passant de 97 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2011⁵ à 74 en 2019⁶. Ces progrès sont toutefois en deçà des objectifs nationaux et des objectifs de développement durable, avec de grandes disparités entre les provinces.

¹ Institut national de la statistique (Instituto Nacional de Estatística, INE), recensement de 2017.

² Programme alimentaire mondial, « Food Security and Climate Change, the Pressing Reality of Mozambique », juillet 2021.

³ Fonds monétaire international, base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2021.

⁴ INE, recensements de 2007 et 2017 (bien que le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires ait fait état, pour 2011, de 64 décès pour 1 000 naissances vivantes).

⁵ Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires 2011.

⁶ Nations Unies, Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, Levels and Trends in Child Mortality, 2020.

Si la couverture vaccinale nationale est passée de 47 % en 1997 à 66 % en 2015, seuls 55 % des enfants des provinces du nord sont complètement vaccinés⁷, et les mesures de confinement liées à la COVID-19 ont fortement réduit la couverture vaccinale. Le Mozambique affiche l'un des taux de mortalité néonatale les plus élevés au monde, avec 29 décès pour 1 000 naissances vivantes⁸. Le taux de mortalité maternelle s'élevait à 451,6 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2019⁹, soit un des 20 taux les plus élevés au monde. Les grossesses chez les adolescentes et les maternités précoces sont fréquentes¹⁰. Le pays affiche le deuxième taux le plus élevé au monde de nouvelles infections à VIH chez les enfants¹¹, avec une prévalence du VIH de 13,2 % (15,4 % chez les femmes et 10,1 % chez les hommes)¹².

6. En 2018, 10,8 millions de Mozambicains ont été confrontés à l'insécurité alimentaire chronique sévère ou modérée. Les niveaux élevés de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans sont restés inchangés entre 1997 et 2015¹³. Ils s'établissent à environ 42 %, avec des variations allant de 50 % dans la province de Nampula à 26 % dans la capitale, Maputo¹⁴. D'après les dernières données disponibles, 69 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'une carence en vitamine A, 75 % d'anémie et 36 % d'une carence en fer en raison d'un manque de diversité alimentaire¹⁵. D'après les estimations concernant l'année 2021, 363 296 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë sévère nécessitant une prise en charge, or moins de 30 000 enfants ont bénéficié d'un traitement en 2020, ce qui montre la nécessité d'intensifier les interventions. Il convient de renforcer les approches multisectorielles et multisystèmes dans les domaines de la santé, de la sécurité alimentaire et de la protection sociale afin de faire baisser les taux de retard de croissance.

7. Depuis 2000, le Mozambique a fait des progrès considérables en matière de scolarisation dans le primaire. Les allocations budgétaires pour l'éducation restent élevées (19,2 % en 2020)¹⁶, mais sont encore insuffisantes. En 2018, le pays a rendu l'éducation légalement obligatoire pour les enfants de 6 à 15 ans et le nombre d'enfants scolarisés en 2019 a presque triplé¹⁷. L'Indice de parité entre les sexes est de 0,91 pour le dernier cycle de l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire. Cependant, plus de 70 % des enfants et des adolescents n'achèvent pas leur éducation de base, et les taux bruts d'achèvement stagnent depuis 10 ans¹⁸. Plus d'un tiers des élèves quittent l'école avant d'atteindre la troisième année, avec un taux d'abandon plus élevé pour les filles, en raison du mariage d'enfants et des grossesses

⁷ Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires 1997 et « Inquérito de Indicadores de Imunização, Malária e HIV/SIDA » (Enquête sur les indicateurs de vaccination, de paludisme et de VIH/Sida), 2015.

⁸ <https://data.unicef.org/country/moz/>.

⁹ INE, recensement de 2017.

¹⁰ En 2018, 14 % des adolescentes ont eu leur première grossesse avant l'âge de 15 ans, et 57 % avant l'âge de 18 ans. Sur l'ensemble des grossesses, 11 % concernaient des adolescentes, et 46 % des adolescentes ont été enceintes.

¹¹ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, estimations sur le VIH de 2020.

¹² Ministère de la santé, INE, ICF Macro, Mozambique AIDS Indicator Survey 2015.

¹³ UNICEF, Multidimensional Child Poverty Report 2020.

¹⁴ Enquête démographique nationale du Mozambique, 2014.

¹⁵ Ministère de la santé, 2003.

¹⁶ Budget de l'État du Gouvernement mozambicain pour 2020.

¹⁷ Selon le Ministère de l'éducation et du développement humain, le nombre d'élèves est passé de 2 496 996 en 2000 à 6 938 434 en 2019.

¹⁸ Le taux d'achèvement est passé de 51 % en 2008 à 37 % en 2015. Depuis lors, la tendance est à la hausse, mais ce taux reste inférieur au taux de 2008.

précoces¹⁹. On estime que le pays compte 140 000 enfants non scolarisés²⁰. Malgré les améliorations en matière d'éducation inclusive, des défis majeurs persistent, notamment le manque de formation du personnel et de sensibilisation des familles à l'importance de l'intégration scolaire des enfants ayant des besoins spéciaux, ainsi que la nécessité de développer les centres de ressources pour ces enfants. En 2017, seuls 4,9 % et 7,7 % des élèves de troisième année ont démontré des compétences en lecture et en calcul, respectivement²¹. Les taux d'absentéisme des élèves et des enseignants sont élevés. Sur les 190 jours d'école requis, les enfants n'en effectuent en moyenne que 74, en partie à cause des longues distances entre le domicile et l'école. À peine 3,5 % des enfants âgés de 3 à 5 ans étaient inscrits dans des établissements préscolaires ou d'apprentissage précoce en 2019²², avec des disparités importantes entre les zones rurales et les zones urbaines. La pandémie de COVID-19 a aggravé la situation et le redressement constituera un défi.

8. Le Gouvernement a pris des mesures pour améliorer le cadre normatif et politique de la protection de l'enfance, notamment au travers de la *Lei de prevenção e combate as uniões prematuras* de 2019 sur la prévention du mariage d'enfants et de l'article 12/2018 du Code de l'état civil instituant l'enregistrement obligatoire des naissances. Toutefois, du fait de la persistance de normes sociales néfastes et de l'inégalité de genre, de nombreux enfants continuent à subir des violences. Le conflit dans la province de Cabo Delgado a engendré des cas de violations des droits de l'enfant. On estime en effet que 175 000 enfants auraient besoin d'un soutien psychologique ou psychosocial²³. Le Mozambique affiche l'un des taux de mariage d'enfants les plus élevés au monde, avec plus de 4 jeunes femmes sur 10 âgées de 18 à 24 ans mariées ou vivant en couple avant l'âge de 18 ans²⁴. Trois femmes sur dix et quatre hommes sur dix âgés de 18 à 24 ans ont déclaré avoir subi une forme de violence dans leur enfance. En 2019, la prévalence des violences physiques au cours des 12 mois précédents était de 21,1 % chez les filles et de 23,2 % chez les garçons, dans la tranche d'âge 13-17 ans. En outre, 14 % des filles et 8 % des garçons ont déclaré avoir été victimes de violence sexuelle²⁵. En 2017, 68 % des enfants de moins de 1 an et environ la moitié des enfants de moins de 5 ans n'avaient pas été enregistrés à la naissance²⁶. Le nombre d'enfants vivant dans de grandes institutions de soins est passé de 6 502 en 2018 à 7 269 en 2020²⁷. Avant la pandémie de COVID-19, plus d'un million d'enfants travaillaient²⁸. L'accès limité à des services de protection de l'enfance dotés d'un personnel suffisant et le manque de capacités de coordination entre les secteurs empêchent de répondre efficacement aux défis qui concernent les enfants.

9. La proportion de la population ayant accès à des sources d'eau améliorées est passée de 61 % en 2015 à 73 % en 2020²⁹. Toutefois, la couverture des zones urbaines est 5,5 fois meilleure que celle des zones rurales. Sur la même période, le taux d'accès à un assainissement amélioré est passé de 34 % à 42 % au niveau national, mais on

¹⁹ Plan pour le Secteur de l'éducation 2020-2029, page 68.

²⁰ Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, données pour l'année 2019.

²¹ Institut national pour le développement de l'éducation, « Segunda Avaliação Nacional da 3ª Classe 2016 », 2017.

²² UNICEF, Mozambique early childhood education diagnostic report, 2019.

²³ UNICEF, Action humanitaire pour les enfants 2021.

²⁴ Enquête sur la violence contre les enfants et les jeunes au Mozambique, 2019.

²⁵ Ibid.

²⁶ INE, recensement de 2017.

²⁷ Ministère du genre, de l'enfance et de l'action sociale, données administratives 2020.

²⁸ INE et Universidade Eduardo Mondlane, 2017.

²⁹ Organisation mondiale de la Santé/UNICEF, *Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000-2020: Five Years into the SDGs*, 2021.

estime que 27 % de la population pratique encore la défécation à l'air libre. Seuls 56 % des centres de santé et 48 % des écoles rurales disposent de sources d'eau améliorées³⁰. En 2020, 94 % des ressources du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) étaient financées par des sources extérieures, et les ressources sont allouées de manière disproportionnée aux grandes villes. Le secteur WASH aurait besoin de 3,2 milliards de dollars pour atteindre les objectifs de développement durable, mais il ne reçoit actuellement qu'environ 100 millions de dollars par an.

10. La protection sociale est une stratégie gouvernementale essentielle pour réduire la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités. Une prime pour enfant récemment mise en œuvre, qui consiste à offrir aux ménages vulnérables un soutien financier et une assistance pour les enfants de 0 à 2 ans, a été intégrée au programme de subventions sociales de base. Toutefois, il convient d'élargir la couverture des programmes de protection sociale. Les limites en termes de disponibilité et d'utilisation de données probantes visant à orienter les priorités du Gouvernement en matière de budgétisation et de programmation nuisent à la formulation d'une politique sociale équitable et axée sur les droits de l'enfant. Le processus de décentralisation en cours offre une possibilité d'améliorer la gestion des finances publiques pour les enfants.

11. Les principaux enseignements tirés de l'évaluation du précédent programme de pays (2017-2021) préconisaient : 1) une portée et une ambition plus réalistes du programme de pays, une programmation convergente et un ciblage géographique de certaines provinces, ainsi que le renforcement du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix ; 2) l'intégration des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des programmes de préparation aux situations d'urgence, de secours et de redressement, ainsi que dans le suivi et l'évaluation des futures situations d'urgence.

12. Sur la base d'une analyse des observations finales du Comité des droits de l'enfant et des recommandations de l'Examen périodique universel, et à la suite d'un processus de consultation avec le Gouvernement, d'autres partenaires clés et des enfants, six domaines prioritaires ont été recensés pour les interventions de l'UNICEF : la morbidité et la mortalité maternelles, néonatales et des enfants de moins de 5 ans ; la malnutrition chez les enfants, les adolescents et les mères ; l'accès à un enseignement et un apprentissage de qualité ; la protection contre la violence, l'exploitation, les mauvais traitements et les pratiques néfastes ; l'accès à des services WASH de qualité et à un environnement durable ; la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants.

Priorités du programme et partenariats

13. Le programme de coopération proposé entre le Gouvernement mozambicain et l'UNICEF vise à aider le pays à accélérer ses efforts en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de tenir son engagement à respecter, protéger et réaliser les droits des enfants, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Il découle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2022-2026) et s'aligne sur le Plan quinquennal du Gouvernement (2020-2024), la Stratégie nationale de développement (2015-2035) et les politiques et programmes sectoriels correspondants.

14. Le programme de pays vise à ce que, d'ici à 2026, davantage d'enfants, d'adolescents et de femmes au Mozambique (en particulier les plus vulnérables)

³⁰ Programme commun OMS/UNICEF de suivi, Estimations de 2019 pour l'accès à l'eau dans les écoles et les établissements de santé en milieu rural.

voient leurs droits réalisés et vivent dans un environnement plus sûr. La théorie du changement est basée sur la réalisation des objectifs suivants :

a) Les organes nationaux et infranationaux du Gouvernement disposent de capacités renforcées de planification, de mise en œuvre, de suivi et de coordination des systèmes de prestation de services résilients et à l'épreuve des crises.

b) Les enfants, les adolescents et leurs familles, notamment les plus défavorisés, ont un meilleur accès à des services sociaux essentiels de qualité, inclusifs et durables.

c) Les parents et les autres pourvoyeurs de soins adoptent des comportements sains, attentionnés, stimulants et protecteurs, notamment en recourant aux services sociaux disponibles, dans un environnement communautaire favorable où les normes sociales et les normes de genre néfastes sont combattues.

d) Les enfants, en particulier les adolescents, sont responsabilisés et participent en tant qu'agents du changement à la promotion des droits de l'enfant.

e) Les ménages et les communautés sont plus soudés et résilients et mieux équipés pour résister aux chocs et prévenir les conflits.

15. Au sein du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'UNICEF est particulièrement bien placé pour soutenir la réalisation des objectifs de développement nationaux et des objectifs de développement durable pour les enfants du Mozambique. Le programme de pays de l'UNICEF contribue aux priorités stratégiques suivantes du Plan-cadre de coopération : priorité 1 sur le développement humain ; priorité 3 sur la résilience climatique et l'utilisation durable des ressources naturelles ; priorité 4 sur la consolidation de la paix, les droits de l'homme et la gouvernance inclusive. L'UNICEF contribuera dans une moindre mesure à la priorité stratégique 2 sur la diversification économique et les moyens de subsistance durables.

16. L'UNICEF se concentrera sur le renforcement des systèmes afin de parvenir à des résultats équitables en faveur des enfants, notamment par : l'amélioration de la qualité de la prestation de services et de l'accès à ces services ; le renforcement du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix ; le renforcement du personnel des services sociaux et la réforme de la justice adaptée aux enfants ; la consolidation des données et des approches fondées sur des éléments de preuve ; la conception d'innovations et de partenariats stratégiques, y compris avec le secteur privé ; la stimulation de la demande et l'instauration de la confiance envers les services ; l'amélioration de l'efficacité de l'affectation et de l'utilisation des ressources financières.

17. L'UNICEF encouragera les approches intersectorielles dans sa programmation. Les programmes de développement du jeune enfant seront axés sur des efforts coordonnés et multisectoriels, en vue de garantir une prise en charge sûre, adaptée et stimulante, et sur un ensemble intégré d'interventions, faisant appel à des services de santé, de protection et d'apprentissage précoce. Les programmes destinés aux adolescents mettront l'accent sur : l'importance de l'apprentissage et de l'acquisition de compétences psychosociales adéquates, ainsi que sur l'accès à ces services ; la santé et le bien-être des adolescents, filles et garçons, y compris la santé mentale ; la demande concernant la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes ; la prévention de la violence fondée sur le genre, l'atténuation des risques et la lutte contre cette violence ; l'accès à la justice.

18. L'inclusion et l'égalité des genres se trouvent au cœur du programme de pays. L'UNICEF repèrera et soutiendra activement les enfants des groupes les plus marginalisés, y compris les enfants vivant dans l'extrême pauvreté, les enfants

handicapés et les enfants des communautés déplacées. Afin d'obtenir des résultats à l'échelle voulue pour les enfants, l'UNICEF se concentrera sur les provinces de Cabo Delgado, Nampula, Sofala et Zambézia.

19. Conformément au Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025, le programme s'appuiera sur cinq composantes.

Chaque enfant et adolescent survit et s'épanouit

20. Cette composante soutiendra deux réalisations, à savoir la survie et l'épanouissement, qui sont alignées sur le Plan stratégique national de promotion de la santé (2021-2025), le Plan d'action pour les nouveau-nés (2020) et la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (2021-2025).

21. Cette composante sera dirigée par le Ministère de la santé et le Secrétariat technique pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

22. L'UNICEF renforcera les systèmes de santé, en particulier au niveau infranational, afin de fournir des services de qualité fondés sur des données probantes qui contribuent à la survie des enfants. Une approche intégrée des soins de santé universels fondée sur les soins de santé primaires sera privilégiée et un sous-système de santé communautaire sera piloté, étendu et institutionnalisé, en s'appuyant sur le système existant des agents de santé communautaires. L'UNICEF soutiendra l'amélioration des infrastructures WASH et la mise en œuvre de mesures d'hygiène et de prévention des infections, ainsi que la promotion de meilleures pratiques dans les établissements de soins de santé.

23. Des services équitables de santé et de nutrition pour les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents permettront d'assurer la vaccination, la supplémentation en vitamine A, le déparasitage, le traitement de la malnutrition aiguë sévère, le conseil en matière d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, le traitement des principales maladies infantiles, la santé et la nutrition maternelles et la prise en charge du nouveau-né, ainsi que la prévention de la transmission mère-enfant du VIH. La riposte à la pandémie de COVID-19 et la vaccination associée seront prioritaires.

24. Pour aider les enfants à s'épanouir, les interventions renforceront les efforts du Secrétariat technique pour la sécurité alimentaire et la nutrition visant à lutter en priorité contre le retard de croissance à tous les niveaux, ce qui permettra d'accroître la capacité des pouvoirs publics nationaux et infranationaux à mener des activités de planification, de budgétisation, de coordination, de suivi financier et de plaidoyer dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection de l'enfance et de la politique sociale, au sein des mécanismes de coordination multisectorielle nationaux et infranationaux existants.

25. L'UNICEF soutiendra la législation en faveur d'une amélioration de la nutrition et travaillera avec le Gouvernement pour surveiller et faire appliquer la législation sur l'enrichissement des aliments ainsi que l'adhésion au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et pour promouvoir des politiques concernant le lieu de travail qui respectent les enfants. L'UNICEF travaillera également avec les entreprises du secteur privé afin de renforcer le soutien et les capacités pour la mise en œuvre de ces mesures.

26. Les actions multisectorielles prenant en compte la nutrition mettront l'accent sur les synergies entre l'alimentation, l'ensemble eau-assainissement-hygiène (WASH), la santé et les systèmes de protection sociale au niveau communautaire. Des stratégies de modification des comportements sociaux seront mises en œuvre pour promouvoir un ensemble de pratiques familiales essentielles, notamment l'amélioration de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, ainsi que la

demande de services de santé clés, la fréquentation scolaire, les pratiques d'hygiène domestique et l'enregistrement des naissances. Des services améliorés de développement du jeune enfant seront fournis au moyen de plateformes communautaires et institutionnelles. Ils seront intégrés aux services de santé et de nutrition existants. Le diagnostic précoce et la prise en charge des retards de croissance et des handicaps seront intégrés au niveau des établissements et de la communauté.

Chaque enfant et adolescent apprend et acquiert des compétences pour l'avenir

27. Cette composante appuiera le Gouvernement dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour l'éducation (2020-2029) au moyen d'une approche de renforcement du système. L'UNICEF donnera la priorité au soutien visant à garantir que : a) les enfants les plus jeunes et les adolescents vulnérables ont accès à un apprentissage précoce inclusif et à des possibilités d'apprentissage alternatif ; b) les enfants ont accès à un enseignement primaire et préprimaire de qualité ; c) les services éducatifs des provinces et des districts offrent un cadre d'apprentissage inclusif, sûr et propice ; d) la continuité de l'apprentissage est assurée durant les situations d'urgence. Cette compétence sera administrée par le Ministère de l'éducation et du développement humain.

28. Le programme permettra de développer et de promouvoir une stratégie multisectorielle équitable d'éducation de la petite enfance, comprenant au moins une année de préscolarité obligatoire, et l'expansion de la préparation accélérée à l'école. Le programme soutiendra l'amélioration de l'accès à l'éducation des enfants handicapés.

29. Pour soutenir la qualité de l'enseignement primaire, le programme fournira des kits de lecture et de calcul aux enfants des classes de première année. Les enseignants recevront des formations préalables et en cours d'emploi et les établissements de formation pédagogique bénéficieront d'une assistance pour le suivi des performances des enseignants. Les innovations en matière d'apprentissage numérique contribueront à la qualité de l'apprentissage.

30. Pour prévenir l'abandon scolaire, le programme se concentrera sur la gestion de la violence, du triptyque eau-assainissement-hygiène (WASH) et de l'hygiène menstruelle à l'école. L'UNICEF renforcera également la capacité des organisations de la société civile et des conseils scolaires à combattre la violence contre les enfants, en impliquant fortement les filles.

31. Il sera prioritaire de veiller à ce que les adolescentes achèvent l'enseignement primaire et accèdent au premier cycle de l'enseignement secondaire. Des interventions innovantes sont prévues pour donner accès aux adolescents vulnérables à une éducation alternative formelle ou non formelle, à la formation professionnelle ainsi qu'à des possibilités d'alphabétisation numérique et d'apprentissage en ligne.

32. L'UNICEF coopèrera avec les communautés scolaires pour élaborer des plans de préparation aux situations d'urgence et de secours résilients, en mettant l'accent sur les possibilités d'apprentissage alternatif, y compris le matériel pédagogique et les structures d'apprentissage temporaires pour les adolescents et pour la fourniture d'une éducation dans les situations d'urgence.

Chaque enfant et adolescent est protégé contre la violence, l'exploitation, les abus, la négligence et les pratiques néfastes

33. Cette composante soutiendra les interventions garantissant que les filles, les garçons et les adolescents, dans toutes les situations, sont mieux protégés contre la violence, l'exploitation, les mauvais traitements, la négligence et les pratiques

néfastes, y compris dans les situations d'urgence. Les stratégies clés comprennent le renforcement des systèmes de protection de l'enfance, en particulier des secteurs de la protection sociale et de la justice, pour un accès équitable à des services de qualité, et l'amélioration des actions de prévention par le biais d'interventions visant à faire évoluer les normes sociales et les comportements. Cette composante sera dirigée par le Ministère du genre, de l'enfance et de l'action sociale, en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice, le Ministère de l'intérieur et d'autres acteurs clés.

34. Le programme soutiendra un système de protection de l'enfance plus résilient, inclusif, tenant compte des questions de genre et adapté au handicap, doté de travailleurs sociaux professionnels et de ressources budgétaires et humaines accrues. La coordination entre le système de protection sociale et la justice sera essentielle pour le bon fonctionnement du dispositif national intégré de prise en charge dans des contextes de développement et d'aide humanitaire, y compris le pilotage et le déploiement d'une plateforme électronique en ligne pour améliorer la qualité de la collecte de preuves et de données relatives à la protection de l'enfance.

35. L'UNICEF renforcera l'accès à la justice pour les enfants, en coopérant avec ses partenaires du Gouvernement, des Nations Unies et de la société civile, afin de mettre en place des tribunaux spécialisés pour les enfants, de renforcer les capacités des professionnels de la justice en matière de droits de l'enfant et d'introduire des mesures de déjudiciarisation et de substitution à la détention pour les enfants. Le programme soutiendra un continuum de protection de remplacement qui prévient et s'adapte à la séparation des familles, répond aux besoins des enfants en déplacement et promeut la prise en charge de type familial.

36. Les filles, les garçons et les adolescents, de même que leurs familles et communautés, seront soutenus dans l'amélioration de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs capacités permettant de prévenir et de signaler les violences et les pratiques néfastes, d'adopter des pratiques de parentalité positive et d'accéder à des filets de sécurité sociale ainsi qu'à une éducation et des compétences psychosociales équitables du point de vue du genre. Une attention particulière sera accordée aux liens intersectoriels et à une approche fondée sur le cycle de vie pour mettre fin au mariage d'enfants et aux grossesses précoces.

37. La prévention, l'atténuation des risques et la réponse à la violence, y compris la violence fondée sur le genre, constitueront une priorité, en collaboration avec les entités des Nations Unies et les partenaires de la société civile, en particulier dans la province de Cabo Delgado, où les enfants sont exposés à des violations qui menacent leur vie du fait du conflit en cours. La priorité sera accordée à la gestion par cas pour la recherche et la réunification des familles, et pour la réintégration des enfants séparés ou non accompagnés. Le programme permettra l'accès à des services essentiels de protection de l'enfance en situation d'urgence, y compris au soutien psychologique et psychosocial, ainsi que la mise en place d'interventions visant à prévenir et à combattre le recrutement d'enfants par les groupes armés.

Chaque enfant et adolescent dispose d'un accès sûr et équitable aux équipements et services nécessaires en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène

38. Cette composante aidera le Gouvernement à faire en sorte que les enfants, les adolescents et leurs familles aient accès à des services WASH sûrs et résilients, conformément à la Politique nationale sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (2019-2024). Les stratégies clés comprendront : le renforcement des systèmes nationaux ; la production de données probantes et le plaidoyer ; le renforcement des capacités et des compétences ; la promotion de marchés durables ; des approches et des technologies innovantes ; l'autonomisation des communautés. Cette composante sera dirigée par le Ministère des travaux publics, du logement et des ressources en eau.

39. Le programme contribuera à l'élaboration d'une loi sur l'eau et l'assainissement et soutiendra un ciblage et une mobilisation des ressources fondés sur l'équité grâce à des financements mixtes innovants. L'une des priorités sera l'intégration des services WASH dans les écoles et les établissements de santé, ce qui favorisera la diffusion des consignes d'hygiène et la gestion de l'hygiène menstruelle.

40. Le programme intégrera le secteur WASH dans les priorités récemment adoptées par le Gouvernement en matière de changements climatiques et élaborera la stratégie nationale pour l'adaptation du secteur WASH aux risques liés aux changements climatiques.

41. Un soutien sera apporté pour renforcer les systèmes de gestion des centres de santé et des écoles ainsi que les capacités collectives de gestion des services WASH grâce à des comités de l'eau, de petits opérateurs privés du secteur de l'eau et des petites entreprises d'assainissement et de pompage. Les communautés seront soutenues en vue de l'élimination de la contamination fécale, notamment grâce au développement d'une chaîne de commercialisation de l'assainissement. Les interventions visant à modifier les comportements promouvront l'élimination de la défécation à l'air libre, le traitement et le stockage de l'eau dans les foyers et l'augmentation de la demande de produits et de services WASH.

42. Des environnements favorables à l'entrepreneuriat, des cadres réglementaires et un soutien aux petites entités du secteur privé constitueront autant d'éléments clés en vue de la fourniture de services WASH de qualité et abordables, en particulier dans les zones reculées et mal desservies. Le programme renforcera les capacités d'urgence des pouvoirs publics en matière de services WASH et soutiendra les systèmes communautaires de préparation aux situations d'urgence dans les zones à risque, par le biais de la réduction des risques de catastrophe et d'une programmation tenant compte des risques.

Chaque enfant et adolescent dispose d'un accès à une protection sociale inclusive et vit à l'abri de la pauvreté

43. Le programme renforcera les systèmes de protection sociale, en mettant l'accent sur la réactivité aux chocs et la programmation tenant compte des enfants. Il soutiendra la consolidation et le déploiement du programme d'assistance intégré pour les enfants, sur la base des enseignements tirés du projet pilote dans la région de Nampula, et l'intégration de ce modèle de programme de soutien financier et d'assistance fondé sur les droits dans la prochaine stratégie de sécurité sociale de base. Les interventions permettront de renforcer les liens avec d'autres programmes et de concevoir des directives opérationnelles, notamment un système de suivi et d'évaluation. Le programme fournira également une assistance technique afin d'améliorer le système de gestion des informations relatives aux bénéficiaires de la protection sociale, de lancer un nouveau manuel des opérations de sécurité sociale de base et de renforcer les capacités en matière d'intégration des personnes handicapées. Cette composante sera dirigée par le Ministère de l'économie et des finances en étroite collaboration avec le Ministère du genre, de l'enfance et de l'action sociale et d'autres ministères.

44. Ce programme vise le renforcement quantitatif et qualitatif des investissements publics dans les services sociaux et l'alignement des plans et des budgets sur la Convention relative aux droits de l'enfant, les objectifs de développement durable et les stratégies nationales. Il renforcera les fonctions législatives et de contrôle des assemblées nationales et provinciales et coopèrera avec la société civile, y compris les acteurs du secteur privé, pour renforcer les structures de participation et de responsabilité afin de promouvoir la transparence budgétaire et de suivre les principaux indicateurs relatifs aux enfants.

45. Les informations et les données factuelles sur la pauvreté touchant les enfants, recueillies en collaboration avec l'Institut national de la statistique, serviront à orienter l'élaboration des politiques et à renforcer la capacité du Gouvernement, des universités et de la société civile à produire et à utiliser des données factuelles.

Efficacité du programme

46. L'UNICEF améliorera l'efficacité de la mise en œuvre et de la gestion du programme de pays en prenant la tête de la programmation intégrée et de l'investissement dans la petite enfance et l'adolescence. L'accent sera mis sur la communication stratégique et le plaidoyer, les changements sociaux et comportementaux, la programmation tenant compte des questions de genre et du handicap, les partenariats stratégiques publics et privés, ainsi que sur la coordination de la planification, du suivi, de l'évaluation et de la production et diffusion de données factuelles. L'efficacité du programme se traduira essentiellement par le renforcement de la programmation tenant compte des risques, de la préparation aux situations d'urgence et des secours.

Tableau récapitulatif du budget*

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Chaque enfant et adolescent survit, s'épanouit	26 200	82 300	108 500
Chaque enfant et adolescent apprend et acquiert des compétences pour l'avenir	17 000	55 200	72 200
Chaque enfant et adolescent est protégé contre la violence, l'exploitation, les abus, la négligence et les pratiques néfastes	20 500	27 200	47 700
Chaque enfant et adolescent dispose d'un accès sûr et équitable aux équipements et services nécessaires en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène	14 000	67 800	81 800
Chaque enfant et adolescent dispose d'un accès à une protection sociale inclusive et vit à l'abri de la pauvreté	12 000	13 800	25 800
Efficacité du programme	17 300	33 700	51 000
Total	107 000	280 000	387 000

* En tenant compte des interventions d'urgence en cours, l'appel de l'Action humanitaire pour les enfants de 2022 devrait s'élever à 101 000 000 \$ et les Autres ressources actuelles – Urgence pour 2022-2023 à 43 000 000 \$.

Administration du programme et gestion des risques

47. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et infranationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

48. Le programme de pays sera mis en œuvre sous la direction du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, en collaboration avec les ministères de tutelle,

les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les organisations de la société civile, les institutions universitaires et de recherche et le secteur privé, au sein du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

49. Le suivi des risques et la préparation aux situations d'urgence sont au cœur de la théorie du changement. Le programme de pays sera souple et agile afin d'atténuer les risques et de procéder à des ajustements rapides.

50. L'UNICEF renforcera la gestion de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et assurera la conformité avec d'autres mécanismes de contrôle des risques. Le Fonds continuera de renforcer l'efficacité et l'efficacités de ses opérations en tenant compte des coûts globaux et en veillant à leur qualité.

Suivi, apprentissage et évaluation

51. L'UNICEF coopèrera avec l'Institut national de la statistique et d'autres institutions nationales compétentes pour suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs nationaux et internationaux, en particulier des objectifs de développement durable, dans le cadre des mécanismes et processus de suivi du plan-cadre de coopération. Le Fonds continuera de jouer un rôle actif au sein des groupes des résultats et des groupes de travail de l'équipe de pays des Nations Unies afin de contribuer à la réalisation du plan-cadre de coopération.

52. L'UNICEF aidera le Gouvernement à produire des données ventilées. Le renforcement du suivi des droits de l'enfant dans tout le pays ainsi que de la prévention et des interventions face aux violations des droits de l'enfant, conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, sera une priorité, tout comme la collaboration avec les partenaires pour développer les capacités des systèmes nationaux d'évaluation.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Mozambique et l'UNICEF, mars 2022 – décembre 2026

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 9, 11, 13, 15, 19, 20 à 25, 28, 29, 31, 32, 34, 36, 37, 38, et 40 à 42.								
Priorités nationales : Plan quinquennal du Gouvernement (<i>Plano Quinquenal do Governo (PQG)</i>) 2020-2024, priorités 1 et 3, et piliers 1, 2 et 3 du PQG.								
Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1, 3 et 4								
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5								
<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
Réalisation 1 : D'ici à 2026, davantage de personnes, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisées, auront un accès et un recours plus équitables à une protection sociale et à des services	D'ici à 2026, davantage d'enfants, y compris d'adolescents, et de femmes auront accès à des services de qualité en matière de santé maternelle, néonatale et infantile, de	Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 6 à 59 mois ayant été supplémentés en vitamine A au cours des 2 semestres NR (2020) : Semestre 1 2 180 423 (59,3 %) Semestre 2 3 395 602 (68,9 %) NC (2026) : Semestres 1 et 2 3 801 788 (85 %)	Système d'information sanitaire Ministère de la santé	1.1 Les capacités de planification et de prestation du système de santé sont améliorées et les chaînes d'approvisionnement sont disponibles. 1.2 Les services de vaccination et de supplémentation en vitamine A sont mieux	Ministère de la santé Ministère des travaux publics, du logement et des ressources en eau Secrétariat technique pour la sécurité alimentaire et la nutrition	26 200	82 300	108 500

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
sociaux essentiels de qualité, inclusifs, résilients, tenant compte des questions de genre et capables de s'adapter aux chocs.	vaccination, de nutrition et de VIH.	Pourcentage d'enfants complètement vaccinés NR : 94 % (2021) NC : 98 % (2026)	Programme élargi de vaccination	coordonnés, planifiés et assurés. 1.3 Les capacités des systèmes de santé sont renforcées en matière de soins maternels et néonataux, de nutrition, de VIH/PTME (prévention de la transmission mère-enfant) et de gestion de la malnutrition aiguë sévère.	Secrétaire d'État à la jeunesse et à l'emploi			
Réalisation 1	D'ici à 2026, davantage d'enfants, y compris d'adolescents, et de femmes bénéficieront de pratiques positives en matière de soins et d'alimentation et de services de santé et de nutrition intersectoriels, coordonnés et résilients face aux changements climatiques.	Pourcentage de mères et de nouveau-nés ayant reçu des soins postnatals dans les deux jours suivant la naissance NR : 91 % (2021) NC : 95 % (2026)	Système d'information sanitaire Ministère de la santé	1.4 Les capacités de gestion de la malnutrition aiguë sont renforcées.				
		Pourcentage d'enfants (0-14 ans) vivant avec le VIH qui bénéficient d'un traitement antirétroviral NR : 64 % (2020) NC : 90 % (2026)	Système d'information sanitaire, Rapport annuel du programme VIH.	1.5 Services de santé et de nutrition dans les situations d'urgence. 2.1 Les capacités des institutions et des parties prenantes à mener des actions nutritionnelles multisectorielles et fondées sur des données probantes sont renforcées.				
		Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans, dans des domaines prioritaires du programme, qui présentent un retard de croissance NR : 46,23 % (2019) NC : > 40 % (2026)	Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires	2.2 Les actions clés en matière de				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois, dans des domaines du programme, qui reçoivent un nombre minimal de groupes d'aliments</p> <p>NR : 13 % (2019) NC : 20 % (2026)</p>	Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires	<p>développement du jeune enfant sont intégrées aux plateformes communautaires et institutionnelles.</p> <p>2.3 Les connaissances des enfants, y compris des adolescents, des femmes et des communautés sont renforcées en matière de régimes alimentaires nutritifs, de services WASH, de puériculture et de comportements favorisant la santé.</p>				
		<p>Pourcentage de nourrissons âgés de 0 à 5 mois, dans des domaines du programme, qui sont nourris exclusivement au sein.</p> <p>NR : 62 % (2019) NC : 72 % (2026)</p>	Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires					
Réalisation 1	D'ici à 2026, davantage d'enfants, y compris d'adolescents, accéderont à des services d'éducation précoce et d'enseignement primaire avec de meilleurs résultats en termes d'apprentissage et de compétences psychosociales.	<p>Nombre de filles et de garçons non scolarisés (âgés de 6 à 14 ans)*</p> <p>NR : 321 947 (2018) NC : < 220 00 (2026)</p>	Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires	<p>3.1 Les conditions d'apprentissage sont améliorées</p> <p>3.2 L'accès à l'apprentissage précoce et aux possibilités d'apprentissage alternatif est amélioré.</p> <p>3.3 La qualité de l'enseignement primaire et pré-primaire est améliorée</p> <p>3.4 Éducation dans les situations d'urgence</p>	Ministère de l'éducation et du développement humain	17 000	55 200	72 200
		<p>Score moyen des élèves de 4^e année aux épreuves de lecture et de calcul</p> <p>NR (2016) : Lecture 4,1 % Calcul 7,7 % NC (2025) : 20 % pour les 2</p>	Évaluation nationale de l'apprentissage (2025)					
Réalisation 1 Réalisation 4 : D'ici à 2026,	D'ici à 2026, davantage d'enfants, y compris	Pourcentage d'enfants placés en famille d'accueil par rapport au nombre total d'enfants bénéficiant d'une	Données administratives du Ministère du genre, de l'enfance et de	4.1 Les conditions de mise en œuvre des programmes de	Ministère du genre, de	20 500	27 200	47 700

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
d'avantage de personnes, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisées, seront protégées, jouiront de leurs droits et bénéficieront d'un environnement sûr et pacifique, rendu possible par des systèmes de gouvernance inclusifs et des institutions indépendantes et responsables respectant l'état de droit	d'adolescents, et leurs familles auront accès à des services multisectoriels pour les protéger de la violence, de l'exploitation, des mauvais traitements, de la négligence et des pratiques néfastes.	<p>protection de remplacement formelle</p> <p>NR : 10 % (2020) NC : 25 % (2026)</p> <p>Possibilité de collaboration entre le système de santé et les services d'état civil pour faciliter l'enregistrement des naissances</p> <p>NR : 3,8 % (2021) NC : 24,2 % (2026)</p>	<p>l'action sociale et de la Cour suprême</p> <p>Données administratives du Ministère du genre, de l'enfance et de l'action sociale</p> <p>Rapports des partenaires</p>	<p>protection de l'enfance sont améliorées.</p> <p>4.2 Les capacités des systèmes et institutions de protection de l'enfance sont renforcées.</p> <p>4.3 Les connaissances, compétences et attitudes favorables sont renforcées chez les enfants et leurs familles.</p> <p>4.4 Protection de l'enfance dans les situations d'urgence</p>	<p>l'enfance et de l'action sociale</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>Ministère de la santé</p> <p>Ministère de l'éducation et du développement humain</p> <p>Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale</p> <p>Ministère de la défense</p> <p>Secrétaire d'État à la jeunesse et à l'emploi</p>			
Réalisation 1 Réalisation 3 : D'ici à 2026, davantage de personnes, en particulier les plus vulnérables, auront acquis une résilience face aux changements	D'ici à 2026, davantage d'enfants, y compris d'adolescents, utiliseront des services durables améliorés d'approvisionnement en eau,	<p>Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés de façon sûre^e</p> <p>NR (2019) : Population rurale : 52 % Population urbaine : 83 % NC (2026) : Population rurale : 80 % Population urbaine : 93 %</p>	Enquête nationale sur le budget des ménages, Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et autres enquêtes au niveau des ménages	<p>5.1 L'environnement porteur pour les services WASH est amélioré.</p> <p>5.2 L'accès à l'eau sans risque sanitaire est amélioré.</p> <p>5.3 L'accès à des infrastructures d'assainissement et à</p>	<p>Ministère de la santé</p> <p>Ministère des travaux publics, du logement et des ressources en eau</p>	14 000	67 800	81 800

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
climatiques et aux catastrophes, et bénéficieront d'une gestion plus durable de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que d'infrastructures et d'établissements humains résilients, ce qui se ressentira positivement sur le produit intérieur brut national	d'assainissement et d'hygiène dans un climat et un environnement sûrs, équitables et durables	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de façon sûre ^b NR (2019) : Population rurale : 32 % Population urbaine : 56 % NC (2026) : Population rurale : 70 % Population urbaine : 86 %	Enquête nationale sur le budget des ménages, Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires et autres enquêtes au niveau des ménages	des services d'hygiène sûrs est amélioré. 5.4 Services WASH dans les établissements scolaires et de santé 5.5 Services WASH dans les situations d'urgence	Institut national d'action sociale Organisations de la société civile			
Réalisation 1 Réalisation 4	Davantage d'enfants, y compris d'adolescents, ont accès aux programmes de protection sociale et aux services sociaux.	Pourcentage de ménages vulnérables (enfants, personnes handicapées, personnes âgées) bénéficiant des programmes publics classiques de protection sociale NR : 22 % (2020) NC : 35 % (2026)	Ministère du genre, de l'enfance et de l'action sociale – Institut national d'action sociale (Plan social et économique et rapport annuel du PQG)	6.1 La capacité des pouvoirs publics est renforcée en faveur d'un système de protection sociale inclusif et réactif aux chocs. 6.2 La capacité des pouvoirs publics est renforcée à tous les niveaux en faveur de dépenses et d'allocations budgétaires équitables et efficaces. 6.3 La capacité des institutions publiques et non publiques est renforcée en faveur de la production, de l'analyse et de l'utilisation de données pour orienter	Ministère du genre, de l'enfance et de l'action sociale Institut national d'action sociale Ministère des finances et de l'économie Ministère de l'administration nationale et de la fonction publique Institut national de la statistique Assemblée nationale ; assemblées provinciales ;	12 000	13 800	25 800
		Pourcentage de ménages touchés par des chocs bénéficiant d'une protection sociale/de transferts en espèces réactifs aux chocs NR : 7,5 % (riposte de 2020 à la pandémie de COVID-19) NC : 15 % (2026)	Ministère du genre, de l'enfance et de l'action sociale – Rapport annuel de l'Institut national d'action sociale					
		Allocation budgétaire destinée aux secteurs	Budget de l'État adopté					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		sociaux (en % du budget total) NR (2021) : Éducation : 17,4 % Santé : 10,2 % Protection sociale : 3,9 % Total : 31,5 %. NC (2026) : Éducation : > 20 % Santé : 15 % Protection sociale : 5 % Total : > 40 %		l'élaboration des politiques.	organisations de la société civile			
	Réalisation relative à l'efficacité du programme					17 300	33 700	51 000
	Montant total des ressources					107 000	280 000	387 000

^a Sur la base du Plan quinquennal du Gouvernement (2020-2024) et des projections pour atteindre les objectifs conformément au Plan d'action du secteur WASH pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (2015-2030)

^b Ibid.